



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 05

*Groupement enseignement général*

CC  
Pascal Lebarbier  
B3

### **Fiche de géopolitique**

#### OBJET

: sujet n°3

La construction européenne vous semble-t-elle évoluer vers une Europe puissance ?

L'Union Européenne (UE) est née, en 1950, de la volonté de constituer une paix durable sur le continent européen. Aujourd'hui, l'UE est une organisation internationale régionale originale par son modèle d'intégration qui va au-delà de la coopération traditionnelle entre Etats puisque ces derniers consentent dans de nombreux domaines des transferts de souveraineté au profit d'institutions supranationales qui représentent les intérêts des communautaires, nationaux et ceux des citoyens. En 1988, Jacques Delors déclarait au Parlement européen que, dans un délai de dix ans, la quasi-totalité des législations nationales des Etats membres dans les domaines économique et financier seraient d'origine européenne.

Aujourd'hui, les faits semblent avoir dépassé cette « prédiction » de l'ancien président de la commission européenne et les instances européennes ont incontestablement acquis une importance considérable sur le plan interne, très peu de domaines échappant en effet aux compétences des institutions européennes, mais sur aussi sur le plan externe, puisque l'UE est devenu un acteur important sur le plan international.

La construction européenne semble donc s'orienter vers le ralliement du modèle d'une « Europe puissance » au sein de laquelle l'action des Etats membres sera assujettie au principe de subsidiarité.

Cette évolution doit cependant être nuancée car les évolutions récentes mettent en évidence que cette évolution sera sans aucun doute contrariée.

## 1. Une construction européenne qui tend vers le modèle d'une « Europe puissance »

Pierre Verluise, dans son ouvrage « Géopolitique de l'Europe », associe quatre paramètres fondamentaux à la notion de puissance : la démographie, l'économie, les institutions et les projets géopolitiques.

### 1.1. L'UE possède d'ores et déjà certains attributs de la puissance

Partie de six Etats membres, l'UE en compte aujourd'hui vingt cinq. Cet élargissement, qui n'est pas encore terminé, donne non seulement une cohérence plus importante à l'UE qui s'appuie de plus en plus sur une entité géographique mais également un des attributs de la puissance qu'est la démographie. Aujourd'hui, l'Europe rassemble en effet 455 millions d'habitants. Même si l'on peut s'interroger sur l'évolution de cette démographie, il n'en reste pas moins que l'ensemble européen constitue une entité forte sur le plan démographique.

L'UE est de plus la première puissance économique mondiale avec une compétitivité industrielle de très haut niveau et une monnaie unique qui permet de créer un espace économique stable.

### 1.2. De l'élargissement à l'approfondissement

Après l'échec de la communauté européenne de défense en 1954, Robert Schuman, alors ministre français des affaires étrangères, a proposé de contourner les obstacles politiques en développant des initiatives dans le domaine économique, notamment la mise en commun des ressources en charbon et acier de la France et l'Allemagne au sein d'une organisation, la Communauté du Charbon et de l'acier.

En 1992, le Traité de Maastricht a créé une Union Européenne dont la Communauté Européenne n'est plus devenu qu'un élément. Le Traité a donc nettement élargi le spectre des compétences de l'UE en instituant les trois piliers, la Communauté européenne, la politique étrangère et de sécurité commune et la coopération policière et judiciaire. Ce développement des compétences de l'UE a toutefois été limité par le caractère intergouvernemental des deuxième et troisième piliers.

Aujourd'hui, cette séparation des domaines d'action de l'UE tend à s'estomper puisque l'on assiste à une implication grandissante des organes communautaires dans les problématiques des deuxième et troisième piliers. Cette tendance sera d'ailleurs confirmée si le projet de traité constitutionnel entre en vigueur avec l'accroissement prévu des pouvoirs législatifs du Parlement européen.

On assiste donc progressivement à l'émergence d'institutions européennes cohérentes (le projet de traité constitutionnel l'attribution de la personnalité juridique à l'UE, l'élection d'un Président du Conseil Européen pour deux ans et demi, etc.).

Cette évolution des institutions européennes serait vaine si elle n'était accompagnée par le développement de structures qui donnent à l'UE des moyens d'action pour appuyer les politiques communes et fédérer les capacités des Etats membres. On peut citer dans ce domaine, les organismes relevant du troisième pilier (PESC) tels que le COPS, le CMUE ou l'EMUE.

## 2. Une construction qui aura du mal à aboutir à une « Europe puissance »

« S'il y a, en effet, une crise de l'Europe, elle réside dans son incapacité actuelle à maîtriser son développement – son succès pourrais-je même dire... Sur le plan politique, qui est celui de l'action, c'est la dimension institutionnelle de cette crise qui est la plus préoccupante » (Jacques Delors , 'La crise de l'Europe', 2000)

## 2.1. Des critères de puissance de plus en plus difficilement accessibles

Etre une puissance, c'est avoir les moyens et la volonté d'imposer sa stratégie et sa vision du monde. Cette définition de la puissance nécessite de s'assurer de la convergence des politiques des Etats membres et de disposer de processus de prises de décision adaptés.

On peut s'interroger sur les capacités de l'UE dans ces deux domaines. Le conflit Irakien a en effet mis en évidence le manque d'unité dans les discours et attitudes des différents Etat membres. Cet événement a donc montré la difficulté d'aboutir à un consensus dans une union de plus en plus large où les processus de décision sont de plus en plus complexes.

Ainsi, s'il semble que les opinions publiques évoluent vers une forme d'unanimité et de cohésion, ce niveau d'osmose semble encore lointain pour les Etats membres qui répondent pour certains à des logiques souvent contradictoires dans certains domaines.

## 2.2. Le problème de la définition de l'UE.

La question de la nature de l'UE entraîne est également un frein au développement d'une « Europe puissance ». En effet, si on peut avoir une lecture géographique et historique de l'UE, il est également possible de comprendre l'UE comme un ensemble fondé essentiellement sur des valeurs.

Cette compréhension de l'UE constitue incontestablement un frein au développement d'une « Europe puissance » : elle me parait en effet limiter le critère d'appartenance à l'UE au plus petit dénominateur commun et ne permet pas de réunir certains facteurs indispensables qui définissent une puissance, notamment une vision commune du monde.

A cet égard, l'adhésion de la Turquie à l'UE serait de nature à invalider l'évolution de l'UE vers le statut de puissance.

Depuis sa création, l'Union européenne a évolué progressivement vers une intégration de plus en plus importante. Aujourd'hui, elle possède certains attributs qui permettent de la considérer comme une puissance sur la scène internationale (démographie, économie, institutions pour certains aspects). Cette évolution à petits pas pourrait cependant être fortement contrariée par ses élargissements récents et à venir qui fragiliseront indéniablement sa cohérence et donc ses capacités de décision et d'action.

Si l'accession au statut de puissance me semble aujourd'hui improbable pour l'UE, il me semble par pour autant qu'elle se contente d'être une « Europe espace » (les structures mises en place l'attestent à mon sens). C'est sans doute davantage dans le domaine de l'influence que doit se penser l'UE.